



TAUX DE RETOUR : 97.50%

> 117 ont transmis leur Bilan Social sur 120 recensées dans le département
> 826 agents recensés dans ces collectivités dont 620 fonctionnaires, 52 contractuels et 154 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

75% des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 0 - Maximum : 29

Contractuels > Minimum : 0 - Maximum : 7



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 25 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 38 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 44 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

En moyenne, 0,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017



- > 0,4 fonctionnaires
- > 0,0 contractuels permanents
- > 0,1 contractuels non permanents

En moyenne, 9 660 heures rémunérées par collectivité

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	5.3
Contractuels permanents	0.4
Agents sur emploi permanent	5.7

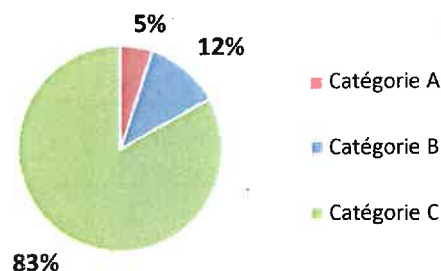
Effectif moyen	
Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 0.3	- Technique : 2.6
- Catégorie B : 0.7	- Administrative : 1.8
- Catégorie C : 4.8	- Médico-sociale : 0.5

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

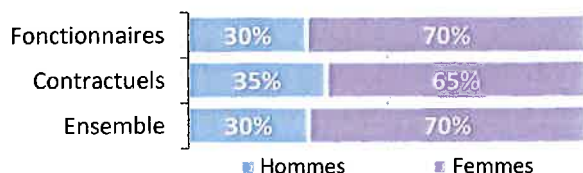
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32.3%	26.9%	31.8%
Technique	45.5%	40.4%	45.1%
Culturelle	2.7%	1.9%	2.7%
Sportive	0.6%	1.9%	0.7%
Médico-sociale	8.4%	11.5%	8.6%
Police	0.8%		0.7%
Incendie			
Animation	9.7%	17.3%	10.3%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



70% des agents sur emploi permanent sont des femmes



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agent
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	20%
Adjoints territoriaux d'animation	10%
Rédacteurs	7%
ASEM	7%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen ²³ des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	48.10
Contractuels permanents	44.81
Ensemble des permanents	47.85
Contractuels non permanents	41.83

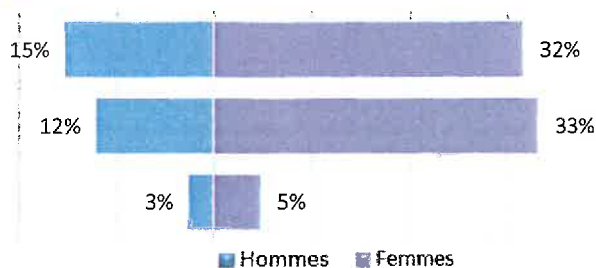
de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans



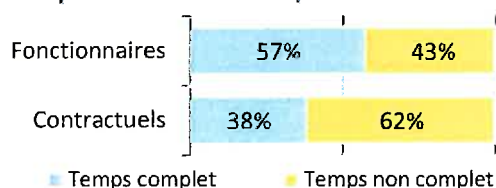
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



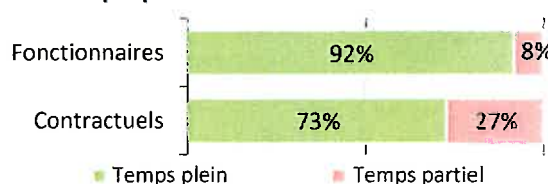
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

En 2017, 30 arrivées d'agents sur emploi permanent, 37 départs

1 contractuel permanent ou non nommé stagiaire

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
679 agents	672 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017



Fonctionnaires	↗	0.65%
Contractuels	↘	-11.9%
Ensemble	↘	-1.0%

* Variation des effectifs : $(\text{effectif physique rémunéré au 31/12/2017} - \text{effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016}) / (\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016})$

Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	32%
Fin de contrats	22%
Départ à la retraite	16%
Mise en disponibilité	11%
Démission	8%

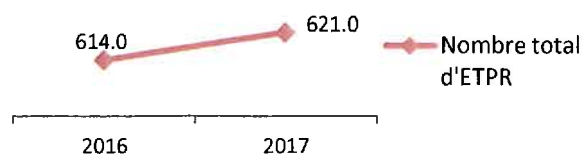
Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Transfert de compétence	29%
Recrutement direct	24%
Voie de mutation	24%
Arrivées de contractuels	9%
Intégration directe	6%

Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

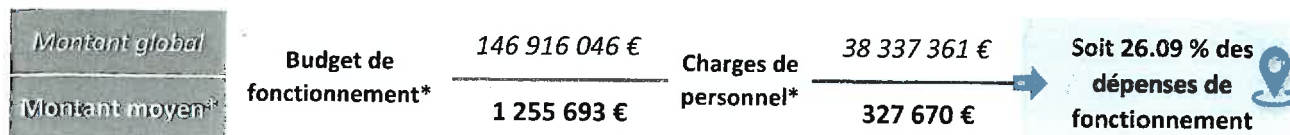
La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose les collectivités

Hausse de 1% des ETPR entre 2016 et 2017



Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 26.09 % des dépenses de fonctionnement



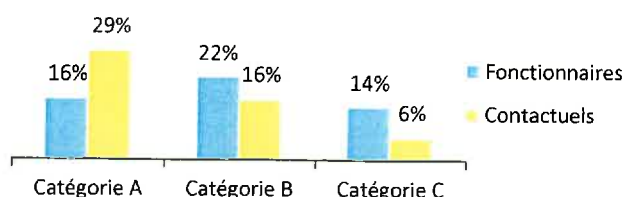
* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 15.49 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	15.50%
Contractuels sur emplois permanents	15.38%
Ensemble	15.49%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Rémunérations des agents sur emploi permanent :

	Montant global	Montant moyen
Rémunérations annuelles brutes :	13 188 785 €	112 725 €
Primes et indemnités versées :	2 043 326 €	17 464 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	55 802 €	477 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	99 976 €	854 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 635 909 €	13 982 €
--	--------------------	-----------------

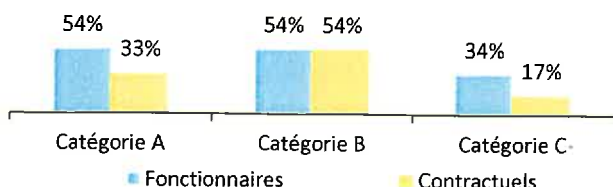
- 59%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

Formation

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

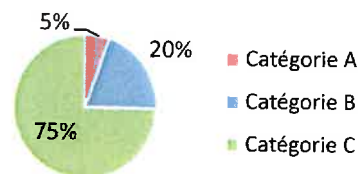
- En 2017, 3,3% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



- 922 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 8 jours par collectivité

Répartition des jours par catégorie hiérarchique



- 239 858 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à formation par collectivité en 2017 : 2 050 €

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	54 %
> Autres organismes	20 %
> Frais de déplacement	26 %

- Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1.4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	66%
> Autres organismes	31%
> Frais de déplacement	3%

Promotions

88 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 4 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 8 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 1,94 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

En moyenne, 19.2 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 3.6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2.55%	0.98%	2.43%	1.74%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5.26%	0.98%	4.93%	1.93%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5.63%	1.40%	5.30%	2.44%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

29 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 3.5 accidents du travail pour 100 agents
- > 0,0* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 51 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 25 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 22.1%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

14 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 12%



11 travailleurs handicapés, soit 2% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 7 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent, soit 5% des agents non permanents
- ⇒ 50 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*
- ⇒ 354 155 € de dépenses en matière de handicap

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

37 assistants de prévention désignés

3 conseillers de prévention

→ *word online avec préven*

FORMATION

101 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 1 250 €

Coût par jour de formation : 12 €

DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 21 876 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

33% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	39 101 €	13 361 €
Montant moyen par bénéficiaire	399 €	161 €

L'action sociale de la collectivité

12% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

49% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

12% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

4% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



2.3 jours moyens de grève recensés en 2017 par collectivité concernée

2.5 jours moyens de grève recensés en 2016 par collectivité concernée

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicale s + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2019

Version 11